

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 18 MARS 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Conservatoire Maurice Ravel, le mardi 18 mars 2025 à 14 h 00, sur convocation du 11 mars 2025, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL le 12 mars 2025.

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

EXCUSÉS : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

POUVOIRS : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. KORDIAN à Mme ECHEVERRIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général
Mme KACY, Chargée de mission suivi analytique et aide au pilotage
M. RACHET, Directeur adjoint délégué à l'Orchestre
M. GUALLAR, Responsable administratif et financier
M. GAVAZZI, Chargé de mission droits culturels, santé et handicap
M. TEILLAGORRY, Responsable technique
Mme ELICEIRY, Assistante de direction
Mme ITURRIOZ, Directrice de la Culture à la CAPB
Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 14 h 10 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme ECHEVERRIA est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N°1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 DECEMBRE 2024

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024.

O/J N°2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 3 – FINANCES : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 – PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – PERSONNEL : CRÉATION DE POSTES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – PERSONNEL : CRÉATION D'EMPLOIS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N°7 — REGIE AUTONOME : ADHÉSION A LA CENTRALE D'ACHATS DE LA FIBRE64

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 – RÉGIE AUTONOME : MANDAT AU CDG64 POUR LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTÉ

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N°9 — RÉGIE AUTONOME : TARIFS INSCRIPTION ET LOCATION 2025-2026

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N°10 – RÉGIE AUTONOME : REGLEMENT INTÉRIEUR DES USAGERS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N°11 – OPB : CONTRAT DE CESSION CONCERNANT L'ENGAGEMENT DU MALANDAIN BALLET BIARRITZ / CONCERT DANTZA ! JANVIER 2025

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N°12 – OPB : CONTRAT DE CESSION CONCERNANT L'ENGAGEMENT FABRICE MILLISCHER / ASSOCIATION QUARTBONE, SERIE TERRE DE CUIVRES, MAI 2025.

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N°13 – OPB : CONVENTION AVEC LA VILLE DE BAYONNE / CONCERT MOZART & SAINT-SAËNS, ŒUVRES DE JEUNESSE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N°14 – CRR : AVENANT N°1 A LA CONVENTION 24-25 AVEC ZTK

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N°15 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE DES SABLES ET L'APEC

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N°16 – CRR : CONVENTION CADRE AVEC L'HARMONIE BAYONNAISE

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 40.

Extrait publié sur le site internet du Conservatoire Maurice Ravel le 19 mars 2025.